
Direction des Routes
-----**ARRETE**

portant réglementation temporaire de la circulation
sur la **RD 48 II**, hors agglomération
sur le territoire de la commune d'**ORBEY**

2018 - 408**La Présidente du Conseil
Départemental du Haut-Rhin****VU** l'article L.3221-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** le Code de la Route et ses articles R. 411-8 et suivants,**VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes et les textes qui l'ont modifié,**VU** l'arrêté n° 2018-0007 S.J.U. du 30 janvier 2018 portant délégation de signature au sein de la Direction des Routes (D.I.R),**VU** la demande de GRDF,**CONSIDERANT** que la réalisation de travaux *sur le réseau gaz* nécessite une réglementation afin que la sécurité de la circulation soit assurée,**SUR** proposition du Directeur des Routes,**A R R E T E****Article 1er** - Du 27 août au 30 septembre 2018, la circulation sur la RD 48 II entre les PR 0+500 et 1+203 se fera par sens uniques alternés, réglés par feux tricolores.

L'alternat se fera en fonction de l'avancement des travaux conformément au guide « Signalisation Temporaire – Les Alternats – Guide Technique » édité par le Service d'Etude Technique des Routes et Autoroutes (SETRA).

La vitesse sera limitée à 50 km/h et il sera interdit de dépasser et de stationner.

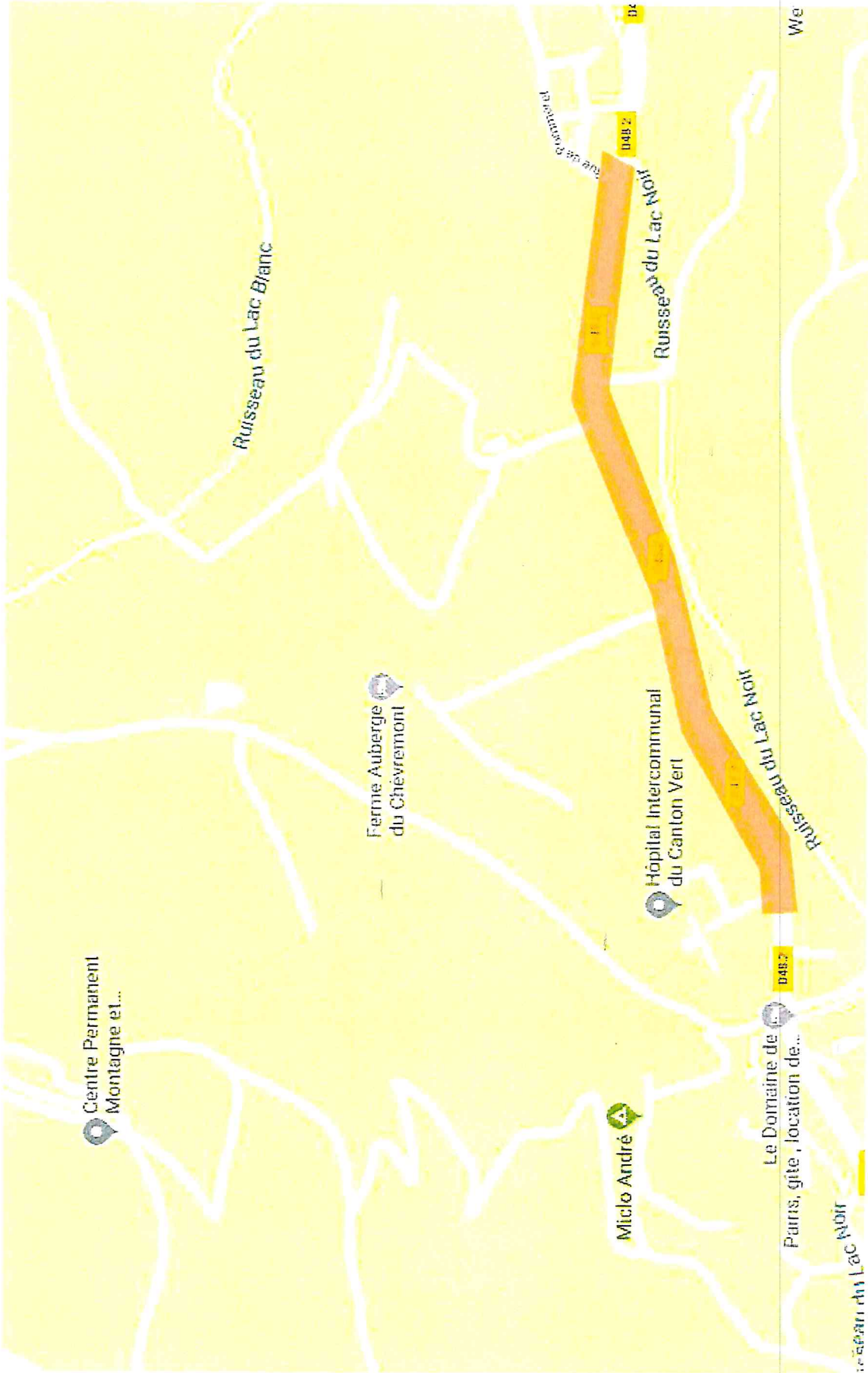
Article 2 - La signalisation sera effectuée conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I - 8ème partie - Signalisation Temporaire - par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle de l'Agence Territoriale Routière Colmar.**Article 3** - Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Directeur des Routes,
- M. le Maire d'Orbey,
- M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie du Haut-Rhin,
- M. le Commandant de la C.R.S. 38,
- M. le Commandant, commandant l'Escadron Départemental de Sécurité Routière du Haut-Rhin,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Mulhouse,
- M. le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Archives,
- Cellule Opérationnelle de Coordination Routière,
- M. le Chef de l'Agence Territoriale Routière Colmar,
- Madame et Monsieur les Conseillers Départementaux du canton de Sainte Marie aux Mines,
- M. le Chef du Pôle Mobilité Ingénierie,
- Région GrandEst – Transports Scolaires,
- GRDF – 2, rue de l'III – 68110 Illzach,
- Entreprise Feldner – 12, rue de l'Industrie – 67730 Châtenois.

COLMAR, le

23 AOUT 2018

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTALPour la Présidente du Conseil Départemental
du Haut-Rhin par délégation**J.Y. BOUVERET**



ORBÉY Zone de travaux